

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit *Servofix F 210*
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées *aucune*
- Secteur d'utilisation *SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs*
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation *Mastic*
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : *Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG*
Wolf-Hirth-Str. 2
D-73730 Esslingen
Tel.: +49(0)711/93134-0
Fax: +49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com
- Service chargé des renseignements : *Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail*
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: *Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)*

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
-  **GHS05 corrosion**
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
-  **GHS07**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE
-  **Xi; Irritant**
R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: *Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.*
- Système de classification: *La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.*
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- Pictogrammes de danger



(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servofix F 210

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** **Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** **Clinker ciment de Portland pauvre en chromate**
- **Mentions de danger** **H315 Provoque une irritation cutanée.**
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
 - P102** **Tenir hors de portée des enfants.**
 - P260** **Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**
 - P280** **Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**
 - P303+P361+P353** **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.**
 - P305+P351+P338** **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**
 - P304+P340** **EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**
 - P301+P330+P331** **EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.**
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** **Non applicable.**
- **vPvB:** **Non applicable.**

*

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** **ciment Portland et granulats**

• **Composants contribuant aux dangers:**

65997-16-2	ciment Aluminat	10-<20%
	 Xi R36/38	
	 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate	<10%
	 Xi R37/38-41	
	 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires :** **Voir également les indications sous "8 Limite d'exposition et équipement"**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** **En cas de malaise consulter un médecin.**
- **après inhalation :** **Ne pas respirer les poussières.**
L'inhalation des poussières provoque une irritation et une tuméfaction des voies respiratoires.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** **Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**
- **après contact avec les yeux :** **Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.**

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servofix F 210

(suite de la page 2)

- après ingestion : *Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.
rincer la bouche*
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

*

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: *Le produit lui-même ne brûle pas.*
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange *Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : *Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.*

*

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence *Non nécessaire.*
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: *Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: *Recueillir par moyen mécanique.*
- 6.4 Référence à d'autres sections *Durcit au contact de l'eau.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger *Eviter la formation de poussière.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols.
A protéger de l'humidité.*
- Préventions contre les incendies et les explosions: *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : *Dans des locaux fermés, à l'abri de l'humidité.*

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servofix F 210

(suite de la page 3)

- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Eviter tout contact avec la peau
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains : Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- Protection du corps : vêtements de protection à manches longues

*

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:
 - Forme : solide
 - Couleur : gris
 - Odeur : caractéristique

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servofix F 210

(suite de la page 4)

• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• valeur du pH à 20 °C:	11
• Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	inapplicable
• Point d'éclair :	non applicable
• Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
• Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
• Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
• Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
• Pression de vapeur :	Non applicable.
• Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
• Densité relative.	Non déterminé.
• Densité de vapeur.	Non applicable.
• Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	prend hydrauliquement
• Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
• Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
• Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun connu

*

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servofix F 210

(suite de la page 5)

• Indications toxicologiques complémentaires :

Selon la concentration, la solution aqueuse peut provoquer une irritation ou des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

*

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques : Uniquement en cas de rejets involontaires de grosses quantités, en liaison avec de l'eau, par une augmentation du pH.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur
- Note Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

*

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No UN
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : Non

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2015

Numéro de version 11

Révision: 29.05.2015

Nom du produit Servofix F 210

(suite de la page 6)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur *Non applicable.*
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC *Non applicable.*
- "Règlement type" de l'ONU: *-*

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées
- ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux : *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant*
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

SECTION 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- Phrases importantes
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 - R41 Risque de lésions oculaires graves.
- Service établissant la fiche technique :
- Acronymes et abréviations:
 - Services sécurité de travail et protection de l'environnement
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 - Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
 - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- * Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.